

13 MARS 2020

ARRIVÉE

Le Président du conseil départemental
de Tarn-et-Garonne,

AD. n°2020- 374

SAMSAH pôle Pousiniès Bordeneuve A SAINT ETIENNE DE TULMONT
Service d'accompagnement médico social pour adultes handicapés

TARIFICATION DE L'EXERCICE 2020

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code de la santé publique ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code civil ;

Vu les propositions budgétaires présentées par Madame la directrice de SAMSAH pôle Pousiniès
Bordeneuve ;

Vu la négociation budgétaire intervenue le 29 janvier 2020 ;

Vu l'avis du pôle solidarités humaines ;

SUR proposition de Monsieur le directeur général des services du Département ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Les recettes et les dépenses prévisionnelles de SAMSAH pôle Pousiniès Bordeneuve à SAINT ETIENNE DE TULMONT sont autorisées pour l'exercice 2020 de la manière suivante :

Total Hébergement + Soins (hors taux d'actualisation et mesures nouvelles Soins)	233 782,62 €
-dont forfait Soins (hors taux d'actualisation et mesures nouvelles)	134 002,35 €
Total Hébergement retenu	99 780,27 €

ARTICLE 2 :

Le prix de journée applicable à la partie Hébergement de SAMSAH pôle Pousiniès Bordeneuve à SAINT ETIENNE DE TULMONT est fixé pour 2020 à :

26,65 €

ARTICLE 3 :

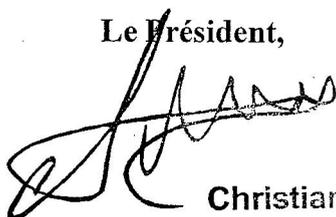
Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat de la commission interrégionale de la tarification sanitaire et sociale de Bordeaux (cour administrative d'appel de Bordeaux, 17 cours de Verdun 33074 Bordeaux Cedex) dans le délai d'un mois qui court à compter de la date de publication de la décision attaquée ou à l'égard des personnes et organismes auxquels elle est notifiée à compter de la date de notification.

ARTICLE 4 :

Le directeur général des services du Département, le directeur général adjoint chargé du pôle solidarités humaines et la directrice du SAMSAH pôle Pousiniès Bordeneuve sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs du conseil départemental de Tarn-et-Garonne.

Montauban, le 10 mars 2020

Le Président,



Christian ASTRUC

PREFECTURE DE TARN-ET-GARONNE

13 MARS 2020

ARRIVÉE